

# L'AFRIQUE NOIRE NE SE SATISFAIT PAS DE LA LOI-CADRE

Face aux peuples noirs qui se réveillent, l'impérialisme est d'autant plus conscient de sa faiblesse que la majeure partie de son appareil de répression est actuellement immobilisé au Maghreb. Aussi est-il contraint d'adopter une politique « souple » destinée à gagner du temps en divisant ses adversaires et en tentant de les faire patienter.

Deferre s'est chargé de recouvrir d'une phraséologie libérale cette tactique, grâce à laquelle le colonialisme espère sauver l'essentiel de sa domination en Afrique Noire.

On connaît les grandes lignes de la « loi-cadre » qu'il a fait voter en mars 1956 et dont les textes d'application viennent d'être débattus pendant une semaine à l'Assemblée Nationale (fin janvier-début février).

Il est cependant nécessaire de mettre en relief ses réponses soi-disant libérales aux deux principales exigences des masses, à l'heure actuelle: l'Unité de l'Afrique Noire et son accession à l'Indépendance.

La loi-cadre et ses textes d'application prévoient d'abord l'unité... du pouvoir impérialiste en Afrique. Comme par le passé, le Ministère de la France d'Outre-Mer y restera le maître et exercera son autorité par l'intermédiaire de deux hauts-commissaires en AOF et en AEF et de douze chefs de territoire. Quant aux peuples noirs, ils restent parqués dans les territoires dont les limites ont été tracées à la suite de la conquête coloniale.

Certains députés africains, dont Senghor, avaient demandé que les Grands Conseils d'AOF et d'AEF soient dotés de quelque autorité politique et administrative, ce qui aurait constitué un premier pas vers l'Union de l'Afrique. Mais, sur ce point, le refus a été net. Le cadre territorial est intouchable. Ce qui n'a pas empêché que Madagascar, bien que formant à lui seul un territoire, soit à son tour découpé en provinces...

C'est donc tout à fait justement que les Etudiants d'Afrique Noire se sont élevés contre cette « balkanisation » africaine dont la loi-cadre est la consécration. Cette seule caractéristique est suffisante pour la rendre inacceptable.

En ce qui concerne la revendication de l'Indépendance, l'Impérialisme a répondu en offrant une « semi-autonomie ». Voyons en quoi elle consiste. On commence par faire la distinction entre « Services d'Etat » et « Services territoriaux ». Dans les services d'Etat, qui continueront à être la chasse gardée de l'Administration coloniale, on a rangé tous les attributs du pouvoir réel: Finances, Armée, Police, Justice, Diplomatie, Enseignement supérieur, Douanes, Domaines, Radio, P.T.T., Commerce Extérieur... Les services territoriaux sont chargés du reste, c'est-à-dire, d'après le « Journal Officiel », la réglementation du commerce intérieur, des foires et marchés, des centres d'état civil, de l'éducation de base...

Bien entendu, ces graves matières ne sont pas confiées sans précaution aux autochtones. Le Chef du Territoire sera le président d'un « Conseil de Gouvernement » élu par « l'Assemblée Territoriale ». Ce Conseil démissionne « s'il estime ne plus avoir la confiance » de cette dernière. Les délibérations de l'Assemblée peuvent être suspendues jusqu'à une deuxième lecture par le Chef de Territoire. En dernier ressort, le Ministère de la France d'Outre-Mer a la faculté de les annuler « pour excès de pouvoir » (articles 41 et 42). Avec raison, le député Senghor déclara qu'on laissait aux Africains « les joujoux et les sucettes ».

Il avait pourtant, l'an dernier, voté la loi Deferre en compagnie de tous les élus africains. Or, tout compte fait, les textes d'application seraient plutôt moins défavorables aux masses que le projet initial. Cette année, parmi les élus noirs entièrement fidèles à Deferre on ne compte que les socialistes et une partie des RDA. Les Indépendants d'Outre-Mer, derrière Senghor et Dia, des isolés et quelques RDA comme Sekou Touré ont montré une certaine vigueur à combattre les textes les plus néfastes. La raison profonde de ces changements de position a été clairement indiquée par le député Apithy: « J'attire », dit-il, « l'attention du gouvernement de façon instantane sur le fait qu'en Afrique se marque incontestablement une évolution avec laquelle nous devons compter. Pour légiférer, nous devons tenir compte des réalités africaines... »

Les effets du réveil de l'Afrique Noire se manifestèrent également dans les rangs des députés partisans du maintien du colonialisme qui s'efforcèrent de ne pas heurter de front les élus africains. On vit le MRP Teitgen esquisser une alliance temporaire avec eux et les communistes pour, à la fin, se ranger aux côtés du gouvernement, après que celui-ci ait fait quelques concessions. Le MRP ne peut en effet

négliger totalement le fait que les aspirations révolutionnaires se font jour également parmi les couches africaines converties au christianisme.

De son côté, le groupe communiste qui avait voté lui aussi la loi-cadre en mars 1956, a pris cette fois-ci une attitude assez nette d'opposition. Cependant ce décrochage, dû partiellement à des raisons diplomatiques, et partiellement à la pression des masses africaines, n'est pas une modification fondamentale de la politique du PCF à l'égard des problèmes coloniaux. En effet, ses orateurs, comme Jean Llanté, ne manquèrent pas de parler des « intérêts de la France ». Ils demandèrent « la création solide, durable, sur la base de l'amitié et de l'égalité, de liens politiques, économiques et culturels que nous voudrions indestructibles » entre Métropole et Afrique Noire. Or, il est bien connu que le PCF ne combat pas en France actuellement pour le renversement du capitalisme mais pour son « amélioration ». Des liens politiques et économiques entre une France capitaliste — même « démocratique » — et une Afrique Noire sous-développée ne peuvent donc amener « l'égalité », mais au contraire perpétuer la domination capitaliste, impérialiste, sur les masses africaines. Celles-ci doivent-elles, pour autant, se détourner du communisme? Non. Il leur faut tourner leur regard vers le véritable communisme, adapter à leurs conditions spécifiques les principes du léninisme réel. Dans leur marche en avant, les masses d'Afrique Noire et leur avant-garde auront, elles aussi, à s'approcher du programme de la IV<sup>e</sup> Internationale et, finalement, à s'y rallier.

F. DESCHAMPS.

## M. VILLIERS INSPECTE LE MAROC

*Le capitalisme français se trouve dès à présent en face d'un problème nouveau pour lui, celui de ses relations avec les pays ayant acquis dernièrement leur indépendance comme le Maroc et la Tunisie. Sa capacité à s'adapter à de nouvelles structures politiques sera un test très important de sa vitalité. L'expérience des dernières années fait apparaître une réaction de panique généralisée. En Tunisie, on peut estimer que la disparition des capitaux a atteint dans une proportion d'à peu près 50 % les investissements français. Au Maroc, sur 500 entreprises industrielles occupant plus de 50 salariés, 80 d'entre elles ont fermé leurs portes, à la fin de novembre 1956. Les autres limitent d'une façon notable leur production et cela se traduit par de nombreux licenciements. Malgré les mesures décrétées par les gouvernements marocain et tunisien pour rétablir la confiance économique, ce mouvement semble difficile à enrayer. Les causes sont multiples: la crainte d'une fiscalité plus juste, les revendications de salaires et le renforcement de la combativité des prolétariats, la disparition de nombreux privilèges, la concurrence d'une industrie indigène ambitieuse et des capitaux américains, la nécessité d'une planification et de certaines nationalisations; sur le plan agricole, l'éventualité d'une réforme agraire d'envergure. Mais il apparaît que certains milieux veulent amorcer une réaction. Nous en voyons la preuve dans la récente tournée au Maroc de M. Villiers, président du CNPF, et dans les déclarations qu'il a faites à son retour. M. Villiers préconise un retour des capitaux français, favorisé par la politique du gouvernement marocain qui fait tous les efforts pour leur redonner confiance. Mais ce qui est très significatif, c'est l'esprit dans lequel il conçoit l'existence de ces capitaux. Il faut à tout prix que les vieilles structures coloniales subsistent, c'est-à-dire forte proportion du secteur primaire, agriculture et ressources minières. Ce sont les meilleures conditions pour la réalisation de super-profits qui sont la raison d'être de l'impérialisme économique et, de plus, l'atrophie du secteur secondaire, industrie de transformation, maintiendra d'une façon certaine la dépendance du marché marocain vis-à-vis du marché français. M. Villiers déclare notamment: « J'ai insisté auprès de mes interlocuteurs pour que le Maroc ne veuille à tout prix se créer une industrie trop complexe. Le Maroc a une vocation agricole qu'il faut développer tout en créant à côté une industrie complémentaire. Il serait dangereux d'industrialiser excessivement ou artificiellement un tel*

*pays. » En général, on parle de vocation agricole lorsque les ressources énergétiques et en matières premières font défaut, or ce n'est pas du tout le cas du Maroc. Quant au développement de cette vocation, M. Villiers se garde bien de dire comment. Ce n'est pas lui qui risquerait de préconiser la*

### DECLARATION DE LA FEDERATION DES ETUDIANTS D'AFRIQUE NOIRE EN FRANCE

Au moment où l'Assemblée Nationale discute des projets de décrets d'application de la « Loi Cadre », portant réorganisation des « Territoires d'outre-mer », la Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France tient à préciser sa position.

A l'instar de l'Union générale des travailleurs d'Afrique noire (UGTAN), groupant plus de 90 % des travailleurs africains, de l'Union générale des étudiants d'Afrique Occidentale (UGEAO), de la Jeunesse démocratique du Cameroun (JDC), du Conseil fédéral de la jeunesse d'Afrique Occidentale (CFJAO), la Fédération des étudiants d'Afrique noire en France a déjà rejeté le principe même de la « Loi Cadre » portant réorganisation des Territoires d'outre-mer.

Nous, étudiants d'Afrique noire, groupés au sein de la Fédération des étudiants d'Afrique noire en France, convaincus de traduire et de défendre les intérêts vitaux de nos peuples, élevons la protestation la plus énergique contre les présents projets de décrets d'application de la « Loi Cadre » en discussion à l'Assemblée, réaffirmons notre indéfectible attachement à l'Unité de nos Peuples et à leur constitution en Etat indépendant et souverain, soulignons qu'aucune réforme, qu'aucune Loi engageant l'avenir des peuples d'Afrique noire, au mépris de leur profond attachement à l'Unité et à l'Indépendance, ne saurait être viable.

*réforme agraire. Sur la question de la planification, il reconnaît la nécessité d'une orientation, mais « sans pour cela aller à un dirigisme incompatible avec l'appel des capitaux privés ».*

*Dans ces conditions, il est prévisible qu'il y aura de nouveaux conflits. Les intérêts de l'impérialisme français sont effectivement incompatibles avec les besoins des pays maghrébins. Le cynisme de M. Villiers suffit à dénoncer tous les mythes sur de prétendus liens économiques entre le capitalisme français et les pays sous-développés, qui se feraient au profit des deux parties sur un pied d'égalité.*

### ABONNEZ-VOUS

à « La Vérité des Travailleurs »  
bi-mensuelle

- 6 mois: 12 numéros .. 300 fr.
- 1 an: 24 numéros .... 600 fr.
- Sous pli fermé, respectivement ..... 600 et 1.200 fr.

Réglez par mandat:

C.C.P. 6965-68 Paris

64, rue de Richelieu, Paris-2<sup>e</sup>.